



2026-172

**Nomination des membres du Conseil
d'Administration du Centre Communal
d'Action Sociale (CCAS)**

Envoyé en préfecture le 12/06/2026

Reçu en préfecture le 12/06/2026

Publié le 12 JUIN 2026

ID : 056-215602582-20260610-2026_172-AR

Le Maire de la commune de la Trinité-sur-Mer,

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles L. 123-6, R. 123-7 à R. 123-24,
Vu le décret n° 95-562 du 6 mai 1995 modifié relatif aux centres communaux et intercommunaux d'action sociale,
Vu la délibération n° 34 du Conseil Municipal en date du 21 avril 2026 fixant le nombre des membres du Conseil d'Administration du CCAS à 10 membres, en plus du Maire, Président de droit, soit 5 membres élus et 5 membres nommés,
Vu la délibération n° 35 du Conseil Municipal en date du 21 avril 2026 proclamant les membres élus par le Conseil Municipal pour siéger au sein du Conseil d'Administration du CCAS,
Vu les propositions de candidatures émises et les sollicitations vers les associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, de retraités et de personnes âgées, des personnes handicapées et familiales,

ARRETE

ARTICLE PREMIER

Présidence - Monsieur Yves NORMAND, Maire, est le Président de droit du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

ARTICLE DEUXIEME

Membres élus - Sont nommés en qualité de membres élus par le Conseil Municipal :

- Madame Pascale de SALINS
- Madame Morgane LE ROL
- Madame Chantal de KERVILER
- Monsieur Jean-Claude RIOU
- Madame Michèle AUBRY

ARTICLE TROISIEME

Membres nommés - Sont nommés par le Maire, en qualité de personnes qualifiées participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune :

- Au titre des associations familiales, sur proposition de l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF) : Monsieur Jacques ALBISETTI, représentant l'association de l'UDAF.
- Au titre des associations de retraités et de personnes âgées : Monsieur Claude BAINVEL, représentant l'association du Cercle Trinitain
- Au titre des associations de personnes handicapées : Madame Nadine BICAÏS, représentant l'association d'Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR)
- Au titre des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions : Madame Michelle MERMOD, représentant le Secours Catholique
- Au titre des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions : Madame Claude BENZINGER représentant l'association de la Banque Alimentaire

ARTICLE QUATRIEME

Durée du mandat - Les membres du Conseil d'Administration sont nommés pour la durée du mandat du Conseil Municipal. Leurs fonctions sont exercées à titre gratuit.

ARTICLE CINQUIEME

Exécution et publicité - le Directeur Général des Services de la commune est chargé, de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Transmis à Monsieur le Préfet du Morbihan au titre du contrôle de légalité.
- Notifié aux intéressés.
- Publié au Recueil des Actes Administratifs de la commune et affiché en Mairie.

Fait à la Trinité-sur-Mer, le 10 juin 2026

Le Maire,

Yves  NORMAND



Affiché le : 12 JUIN 2026